

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: situationroom@africa-union.org,

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE  
291<sup>ème</sup> REUNION  
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE  
26 AOUT 2011

PSC/AHG/COMM. (CCXCI)

**COMMUNIQUE**

**COMMUNIQUE DE LA 291<sup>ème</sup> RÉUNION**  
**DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 291<sup>ème</sup> réunion tenue, le 26 août 2011, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, a adopté la décision qui suit sur la situation en Libye:

**Le Conseil,**

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur la situation en Libye et les efforts de l'Union africaine pour une solution politique à la crise libyenne [PSC/AHG/3(CCXCI)], ainsi que du rapport du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye. Le Conseil **prend note en outre** des déclarations faites par les représentants de la Tunisie et de la Tanzanie, ainsi que par la Vice-Secrétaire générale des Nations unies et le représentant de la Libye;
2. **Rappelle** ses communiqués antérieurs sur la situation en Libye, et **prend note avec une profonde satisfaction** des efforts soutenus déployés par le Comité *ad hoc* et ses membres dans la recherche d'une solution politique au conflit, dans le cadre de la Feuille de route de l'UA et les Propositions en vue de parvenir à un Accord-cadre pour une solution politique à la crise en Libye, adoptée respectivement par la 265<sup>ème</sup> réunion du Conseil de paix et de sécurité, tenue le 10 mars 2011, et la 17<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Malabo, du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2011;
3. **Prend note** des développements survenus en Libye au cours de ces derniers jours, et **exprime sa profonde préoccupation** face aux souffrances persistantes des populations libyennes du fait des affrontements en cours depuis cinq mois. A cet égard, le Conseil **appelle** à une cessation immédiate et complète des hostilités et à la mise en place d'un mécanisme de surveillance crédible pour assurer une paix durable et la préservation de vies humaines. Le Conseil **appelle en outre** à la formation d'un gouvernement de transition inclusif, à l'élaboration d'un cadre constitutionnel et législatif pour la transformation démocratique de la Libye, ainsi qu'au soutien à la tenue des élections et au processus de réconciliation nationale. Le Conseil **réitère** l'engagement de l'UA à travailler avec toutes les parties prenantes libyennes et à soutenir leurs efforts pour la stabilisation de la situation, la promotion de la démocratie et la reconstruction de leur pays, sur la base des dispositions pertinentes de la Feuille de route et des Propositions de l'UA;
4. **Fait sien** le rapport de la réunion du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye, tenue le 25 août 2011 et **demande** au Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Comité *ad hoc* (ci-joint). Le Conseil **demande** également au Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA de poursuivre activement l'accomplissement du mandat qui lui a été confié sur la base de la Feuille de route de l'UA;
5. **Réaffirme fermement** que l'UA se tient du côté du peuple libyen, et **encourage** toutes les parties prenantes libyennes à se mettre ensemble et à négocier un processus pacifique qui conduira à la démocratie ;

6. **Encourage** les parties prenantes libyennes à accélérer le processus devant mener à la formation d'un gouvernement de transition inclusif qui sera le bienvenu pour occuper le siège de la Libye à l'UA ;
7. **Réaffirme son ferme attachement** à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye. Le Conseil **réitère en outre** la légitimité des aspirations du peuple libyen à la démocratie, au respect des Droits de l'homme et des peuples, à la bonne gouvernance et à l'Etat de droit;
8. **Souligne** l'engagement de l'UA à travailler avec les Nations unies, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union européenne et l'OTAN, ainsi qu'avec les partenaires bilatéraux compétents, en vue d'assurer un soutien coordonné aux populations et aux parties prenantes libyennes;
9. **Exprime sa gratitude** à toutes les agences humanitaires qui apportent une aide aux populations nécessiteuses et facilitent l'évacuation des ressortissants de pays tiers. Le Conseil **encourage** la Commission à poursuivre les efforts entrepris pour faciliter la mobilisation des ressources pour la réintégration socio-économique des travailleurs migrants africains qui ont quitté la Libye;
10. **Réitère** sa préoccupation face à la prolifération des armes, provenant des arsenaux libyens et au risque que cette situation fait peser sur la paix et la stabilité régionale et continentale, et **demande** à la Commission de continuer à travailler étroitement avec les pays concernés pour identifier les voies et moyens de relever ces défis, y compris la tenue rapide d'une réunion pour examiner la situation, faciliter l'échange d'informations et renforcer la coordination;
11. **Décide** de rester activement saisi de la question.